

EN HABITATION, QUELLES SONT LES PRESCRIPTIONS À SUIVRE POUR L'ÉVACUATION DES GAZ DE COMBUSTION D'UNE CHAUDIÈRE GAZ PAR UN CONDUIT DE TYPE B23P ?

RÉPONSE

D'après la NF DTU 24.1 P2, les appareils de type B23P fonctionnant en pression et en situation intérieure ne sont pas visés par la NF DTU 24.1. Ils doivent faire l'objet d'un Document Technique d'Application.

Les prescriptions à suivre sont celles de l'Avis Technique du fabricant du conduit de type B23P.

Dans leur parcours intérieur au bâtiment, les conduits d'évacuation des produits de combustion fonctionnant en pression sont mis en œuvre de telle sorte qu'en cas de fuite éventuelle, leurs produits de combustion ne soient pas introduits en quantité dangereuse à l'intérieur des logements.

Afin d'éviter qu'une fuite de produits de combustion ne se propage à l'intérieur des locaux, le conduit de raccordement est concentrique jusqu'à la pénétration dans le conduit de fumée, et l'air comburant est prélevé dans le local à travers des orifices prévus à cet effet, et situés sur la paroi extérieure du conduit concentrique.